



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 19h00, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Mme Frédérique DAMBRINE, Vice-présidente.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 15

Présents : Lucienne AUBRY, Maryse BARIGAULT, Françoise BRAUD, Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Gérard GIRET, Cécile GLORIAU, Sylvie JOZEAU, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Nadine VIVIER.

Excusés avec pouvoir : Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Excusés : Nadia CADET, Hélène MARSAULT, Pierrette MILLIASSEAU

Absents : Brigitte BAUDON, Jean-Claude LAURANTIN, Daniel ROBERT

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL INTERIMAIRE

- Vu le code général de la Fonction publique,

Mme la Vice-présidente rappelle au Conseil d'administration, que par délibération en date du 5 juillet 2016, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé la Vice-présidente à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil d'administration que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4,5% à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Délibération n° D 2024-001

AUTORISE la Vice-présidente à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Pour extrait certifié conforme, le 8 avril 2024

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

La Vice-Présidente,
Frédérique DAMBRINE

AR-Préfecture

079-200055671-20240408-2-DE

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification en mains propres aux services de l'Etat.

Reçu en préfecture le 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

La Vice-Présidente,
Frédérique DRAMBRINE

